

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le six mai deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

PRESENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND (arrivée à 19h23), Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ, Grégory JACQUOT, Séverine VENNITTI, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE, Danièle PRIMARD, Amaury COCHET, Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Manon PRIMARD, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD,

POUVOIRS : Julien COLAS donne pouvoir à Norman APOSTLE, Jean-Philippe MONIN-BONNARD donne pouvoir à Manon PRIMARD

Secrétaire de séance : Emilie CHAISSAN

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

DEL 2026 42 Participation des communes aux installations sportives du lycée PRAVAZ (Votée à l'unanimité)

Le SIVU des installations sportives du Lycée PRAVAZ de Pont de Beauvoisin demande la participation chaque année des membres du syndicat.

Cette participation est déterminée en tenant compte pour partie du nombre d'élèves de la commune fréquentant l'établissement pendant l'année scolaire en cours, et en partie par la prise en compte du potentiel financier des communes (à hauteur de 30% de la participation totale).

Le Lycée accueille cette année 29 élèves de Saint-André-le Gaz.

La participation de la commune s'élève à 3 741€

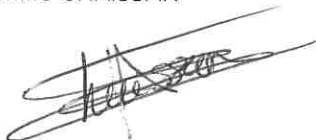
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 3 741€ pour la participation de la commune aux installations sportives du Lycée PRAVAZ pour l'année 2026

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 13/05/2026 ;

Le Secrétaire,

Emilie CHAISSAN



Le Maire

Frédéric DUMOUCHEL

